

ENEDIS Accueil Raccordement Electricité

DEPARTEMENT DE L'AUBE HOTEL DU DEPARTEMENT Service  
Foncier

Téléphone : 09 69 32 18 47  
Télécopie : 03 26 05 47 19

2 RUE PIERRE LABONDE  
10000 TROYES

Courriel : are-champagneardenne@enedis.fr  
Interlocuteur : THEVENON David

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

REIMS Cedex, le 17/04/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

<u>Autorisation d'Urbanisme</u> :	PC01029523D0002
<u>Adresse</u> :	LA PROSE 10110 POLISOT
<u>Référence cadastrale</u> :	Section B , Parcelle n° 1628
<u>Nom du demandeur</u> :	ENERGIE POLISOT

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**David THEVENON**

**Votre conseiller**

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

